

23 août 2007

La FPIP saisit la Ministre de l'Intérieur sur la prise en compte des droits à retraite des agents travaillant à temps partiel dont le décret d'application n'a pas été publié.

9 octobre 2007

La FPIP interpelle le 1^{er} Ministre sur le silence gardé par la Ministre de l'Intérieur sur la saisine précédente :

« ...les personnels concernés restant dubitatifs face à l'inertie des services gestionnaires, j'en appelle à votre haute autorité afin que la loi dont vous êtes l'initiateur devienne pleinement exécutable... »

07 janvier 2007 (Réponse MI)

« ...Un agent travaillant à 80% peut « surcotiser » pendant 5 ans pour que soient pris en compte les 20% non travaillés (20% x 5 = 100%, soit un an)... »

« ... toutefois les fonctionnaires actifs de la police nationale cotisent, entre autres, pour la prise en compte de la bonification spéciale fonctionnaire de police (BSFP) bonification au 1/5^{ème} dans leur pension. Cette bonification étant attachée à la notion de service effectivement accompli, un fonctionnaire actif de la police nationale à temps partiel ne peut cotiser comme un actif à temps plein, puisqu'il ne peut acquérir de BSFP sur la quotité non travaillée... »

« ...un agent travaillant à temps plein pendant 5 ans acquiert une année de BSFP, alors qu'un agent travaillant à 80% pendant 5 ans acquiert seulement 9 mois 18 jours de BSFP... »

« ...les fonctionnaires actifs de la police nationale se trouvent écartés de cette mesure qui est directement applicable aux fonctionnaires ne bénéficiant pas de bonification ... »

« ...rien ne s'oppose à ce que les fonctionnaires actifs de la police nationale à temps partiel puissent bénéficier des dispositions de l'article 11 bis du code des pensions civiles et militaires de retraite et du décret d'application précité, sachant cependant que la bonification ne peut être prise en compte pour les raisons évoquées... »

Joël FILY - DAPN -

29 octobre 2007

Suite à la saisine de la FPIP du 3 juillet 2007, la Ministre de l'Intérieur confirme l'illégalité des astreintes diurnes :

« ...Je vous informe que, suite à votre précédente saisine du 3 juillet 2007 sur le même sujet, j'ai, le 18 juillet 2007, appelé l'attention du directeur central de la sécurité publique sur le caractère irrégulier de la mise en place d'un système d'astreintes diurnes. »

Malgré ce rappel, la FPIP sait qu'une certaine hiérarchie reste réfractaire à appliquer la règle en la matière, s'asseyant sans vergogne sur la directive ministérielle.

Cela ressemblant fort à de l'insubordination, la FPIP va donc sensibiliser la Ministre de l'Intérieur sur ces attitudes.

13 novembre 2007

TA de Bordeaux.

Le Ministre de l'Intérieur condamné à statuer sur la demande d'effacement d'une sanction disciplinaire.

Le Ministre, en s'abstenant de statuer, a méconnu les dispositions statutaires relatives à la procédure disciplinaire.

Nota : Au moment des faits, le Ministre en fonction n'était autre que M. Nicolas SARKOZY.

20 novembre 2007

Les syndicats de la fonction publique manifestent pour le pouvoir d'achat. La FPIP reconnaît la légitimité de l'action mais, consciente du peu d'impact que celle-ci pourra réellement produire sur la condition du policier, fait part de sa compassion.

20 novembre 2007

La FPIP soumet à la Ministre de l'Intérieur ses propositions pour le maintien du pouvoir d'achat du policier :

- Revalorisation du taux des jours ARTT - 92 €/jour au lieu de 85 € avec exonération fiscale.
- Revalorisation de l'allocation de maîtrise à 2373,10 €/an au lieu de 2195,28 €.
- Revalorisation de l'ISSP de 3%, soit 27 % au lieu de 24 %.

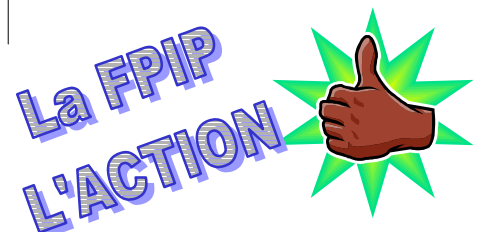
25 novembre 2007

Villiers le Bel : l'émeute.

Un banal accident de la circulation, la mort de deux adolescents, un drame familial, et la banlieue s'enflamme. Au-delà des dégâts matériels habituels, des dizaines de policiers sont grièvement blessés par armes à feu. Suite logique de l'incurie des gouvernements successifs

27 novembre 2007

La FPIP intervient auprès de la Ministre de l'Intérieur pour la révision de la carte des zones sensibles ouvrant droit à la prime de fidélisation.



Le ZAPPING de la FPIP

Directeur de la publication
Pascal SADONÈS
Rédacteur en chef
Alain BENOIT
IPNS

Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

139, rue des Poissonniers - 75018 PARIS
Tél : 01 44 92 78 50 - Fax : 01 44 92 78 59

www.fpip-police.com

29 novembre 2007

Grand' messe à l'Arche de la Défense
2000 gendarmes et policiers sont rassemblés en présence du Président de la République. Au-delà des grandes résolutions, la touche d'humour du Président de la République dans son discours : « ... Il y a eu une génération formidable de grands policiers et gendarmes mais il faut préparer derrière, il ne faut pas attendre. Pas simplement les réseaux, les filières, les copineries, les amis ... »

13 décembre 2007

La Ministre de l'Intérieur reçoit les policiers blessés à Villiers le Bel. Reconnaissance oblige : Une prime de 400 € avec remise de la médaille d'ACD.

Rappel du discours du Président de la République du 29/11/07 :

« ...Et je voudrais féliciter particulièrement le gradé qui a dit aux policiers en ces fameuses nuits : « ne faites pas usage de votre arme ». Il a fait son travail de gradé. Il a assumé ses responsabilités. Et je souhaite, je le dis Michèle, qu'on le retrouve et qu'on le récompense... »

Quid du code pénal et des attroupements armés ?

Quand l'agresseur pointe et tire sur ses hommes avec une arme à feu, quand ses hommes tombent à côté de lui, quand le tireur se trouve à quelques mètres et qu'il est parfaitement neutralisable, est-ce vraiment assumer ses responsabilités pour un gradé que de donner l'ordre de ne pas riposter ?

Si oui, alors, policier, pour quelques euros de plus le prochain coup ce sera le cercueil « avec gratification ».

Nuit de la Saint Sylvestre.

Le nombre de véhicules brûlés toujours aussi discutables.

Première annonce du Ministère de l'Intérieur : 372 véhicules.

Puis, après contestation relayée par les médias, le Ministère actualise à la hausse et annonce 878 véhicules brûlés.

Malgré cette révision, le ministère fait état d'une baisse de 9,7 % de ces faits par rapport à la Saint Sylvestre 2006-2007 (973 véhicules incendiés annoncés).

Ouf ! L'honneur est sauf !

Echos de la presse : « Le Canard enchaîné » - mercredi 19 décembre 2007.

MAM avaient sorti le grand jeu pour recevoir, jeudi 13 décembre, sous l'œil des caméras, les poulets blessés lors des nuits chaudes de Villiers-le-Bel. Les écopés ont eu droit à une médaille et, comme leurs collègues présents pendant les émeutes, à une prime de 400 euros.

Un petit geste qui tombait bien, en plein débat sur les promesses - non tenues - de Sarko concernant les compensations financières pour les flics affectés aux quartiers difficiles.

Les commissaires de police ont fait preuve, dans cette affaire, d'une exquise discrétion, bien que trois des leurs soient allés au tapis à Villiers-le-Bel. Cette touchante pudeur s'explique par le fait qu'ils ont été déjà bien servis.

Un petit décret passé inaperçu et si-

gné par Sarko, le 25 mars dernier, de l'Intérieur, leur accorde une « allocation de service . »

Sont concernés par cette petite gâterie les « fonctionnaires du corps de conception et de direction de la police nationale et les commandants, chefs des circonscriptions de sécurité publique, de service ou d'unité organique ». Ce qu'on pourrait traduire plus simplement en français par : les chefs.

Cette prime avoisine les 23 000 euros par an. Dont 16 000 euros au titre des « responsabilités et du niveau des difficultés du poste », auxquels il convient d'ajouter jusqu'à 7 000 euros, selon le « degré de réalisation des objectifs fixés et la manière de servir ».

C'est quand même mieux qu'un sourire de MAM.

B.R.

Et cette fois-ci, ce n'est pas la FPIP qui le dit !!!

1^{er} janvier 2008

Pouvoir d'achat. Ce qui augmente :

- **Gaz** : + 4 %.

- **Frais médicaux** :

Franchises médicales : 0,50 € par boîte de médicaments et 2 € par transport sanitaire. Dans la limite de 50 €/an.

Tarifs spécialistes : 5 % en moyenne pour certains actes et jusqu'à 30 % pour certains pansements.

Complémentaire santé : A discrétion de chaque organisme, compter une hausse d'environ 3 %.

- **Essence** : Le prix du baril de pétrole ayant atteint les 100 dollars fin 2007, il faut s'attendre à une hausse de l'essence à la pompe en 2008.

- **Prix à la consommation** : Après le prix du blé et des céréales, celui du lait devrait s'envoler en 2008, prévoir une hausse de 5 à 10 %.

Autre hausse : le poisson, avec mise en place d'une taxe de 2,6 % sur la vente dans les ports.

- **Assurances** : Pas de baisse pour l'assurance auto. Majoration de 4 à 5 % en moyenne pour l'habitation.

Petit aparté.

Le Président de la République s'était annoncé comme le Président du pouvoir d'achat.

Et il l'est ! Pour lui d'abord, augmentation de 170 % de son salaire. Il applique en fait ce qui a si bien marché dans la police, geler le bas pour augmenter le

Petit aparté (suite)

haut.

Et puis, à sa décharge, il n'a jamais précisé dans son annonce que sa présidence consisterait à assurer la hausse, le maintien ou la baisse du pouvoir d'achat du petit peuple.

Remarquable finesse, non ?

4 janvier 2008

Avancements et connivences.

Le secrétaire général de la FPIP en appelle à la Ministre de l'Intérieur :

« ... Ces agissements, bien éloignés de toute notion d'équité, de transparence et d'honnêteté morale, laissent un goût amer à toutes celles et ceux qui oeuvrent au quotidien et s'investissent avec conviction dans leur profession. D'où ces deux questions Madame la Ministre :

Comment la police nationale peut prétendre au respect du justiciable dans la rue quand elle ne se respecte pas elle-même ?

Comment inspirer la confiance quand le passe-droit devient la règle et le droit l'exception ?

Nous pouvons considérer, à l'instar du Président de la République lui-même qui a qualifié les actes de violences perpétrés à Villiers le Bel de « voyoucratie », que les errements dénoncés auxquels s'adonne l'institution ne relèvent pas d'un problème d'ordre social mais plutôt d'une forme larvée de « crapulerie »... »